

DOCUMENT FINAL

LIGNES DIRECTRICES DU GSR-18 SUR LES BONNES PRATIQUES RELATIVES AUX NOUVELLES FRONTIÈRES RÉGLEMENTAIRES POUR RÉUSSIR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Le passage au "tout numérique" entraîne actuellement des changements profonds et de plus en plus nombreux dans les sociétés et les économies et bouleverse de nombreux secteurs avec ce que l'on appelle la 4^{ème} révolution industrielle. Parallèlement, la réglementation des TIC évolue partout dans le monde depuis dix ans et se transforme progressivement. En tant que régulateurs, nous devons suivre le rythme du progrès technologique, nous pencher sur les nouveaux horizons réglementaires et mettre en place les bases grâce auxquelles la transformation numérique tiendra toutes ses promesses. Il est indispensable d'être préparé à la transformation numérique et à l'avènement des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle, l'Internet des objets (IoT), les communications de machine à machine (M2M) et la 5G.

Nous, régulateurs participant au Colloque mondial des régulateurs de 2018, reconnaissons que des approches politiques et réglementaires souples et innovantes peuvent appuyer et encourager la transformation numérique. Les bonnes pratiques à cet égard nous permettront de nous adapter à l'environnement en évolution constante et de répondre à la nécessité de tous les instants de disposer d'une infrastructure TIC sûre et fiable, ainsi que de modes d'accès et de fourniture financièrement abordables pour les services numériques, tout en protégeant les consommateurs et en maintenant la confiance dans les TIC.

Nous avons donc défini et approuvé les présentes lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière réglementaire relatives aux nouvelles frontières réglementaires pour réussir la transformation numérique.

I Encourager l'utilisation du potentiel des technologies émergentes au service de la transformation numérique

Le progrès technologique est à l'origine de nouveaux phénomènes sociaux et de nouveaux modèles économiques qui ont des répercussions sur tous les aspects de nos vies personnelles et professionnelles – et remettent en cause les conceptions traditionnelles de la réglementation. Les communications M2M, l'informatique en nuage, la 5G, l'intelligence artificielle et l'Internet des objets sont autant de nouvelles technologies qui apportent toutes de nouvelles transformations profondes. Conscients du potentiel qu'offrent les technologies émergentes et des incidences que les cadres politiques et réglementaires peuvent avoir sur leur succès, les régulateurs devraient encourager la mise en place d'un modèle réglementaire repoussant les frontières et rendant possible la transformation numérique. Par conséquent, nous demandons:

- qu'un cadre adaptatif applicable à un écosystème numérique innovant soit mis en oeuvre grâce à des **approches politiques et réglementaires souples, peu contraignantes, multisectorielles, prospectives, neutres et transparentes;**

- que des **mesures** politiques et réglementaires soient encouragées **afin de faciliter le déploiement et l'utilisation de technologies émergentes pour garantir une infrastructure et des services numériques financièrement abordables**, notamment dans les domaines du partage d'infrastructures, de l'interconnectivité, de la qualité de service et de l'utilisation efficace du spectre;
- que l'on réfléchisse à ce qu'est **l'environnement propice aux technologies émergentes**, y compris selon qu'il conviendra et dans le cadre de nos mandats respectifs, à des questions comme les droits de propriété intellectuelle (DPI), l'intelligence artificielle (IA), l'investissement, la création d'emplois, la cybersécurité et la neutralité technologique;
- que l'on se penche sur le **modèle commercial et le modèle d'investissement pour la 5G**, ainsi que sur les mesures réglementaires et politiques propices connexes, sachant que l'on s'attend à ce que la 5G contribue à la poursuite de l'évolution des économies numériques, en favorisant la croissance économique, en améliorant la qualité de vie des habitants et en créant de nouveaux débouchés commerciaux;
- qu'il soit réaffirmé que **l'accès aux ressources limitées** (par exemple aux fréquences, aux numéros de téléphone, aux adresses IP) est essentiel pour offrir des services de communication efficaces et innovants; en outre, il est important de conserver des règles et des procédures offrant une souplesse suffisante pour permettre l'innovation, afin qu'il soit possible d'imaginer, de mettre au point, de tester et de déployer de nouvelles utilisations et de nouvelles technologies;
- que des travaux de recherche axés sur les TIC soient intégrés dans nos activités, dans le cadre d'une étroite collaboration et de partenariats avec les milieux universitaires et des instituts de recherche;
- que des espaces d'**innovation** soient créés pour ouvrir des perspectives aux jeunes, encourager la mise au point de solutions innovantes en matière de TIC et favoriser le développement d'une communauté d'entrepreneurs et de mentors;
- qu'il soit reconnu que les technologies émergentes appellent en outre des mesures pour continuer à **renforcer les compétences numériques des personnes**, non seulement des consommateurs mais aussi des citoyens;
- que les mécanismes adéquats soient définis pour faire face aux menaces et aux cyberattaques, y compris avec la mise en place d'un service d'alerte avancée et la création **d'équipes d'intervention en cas d'urgence en matière de cybersécurité (CERT)**;
- de renforcer la confiance des consommateurs dans l'économie numérique, tout en protégeant les investissements existants (réseaux, systèmes, applications et contenus).

Nous rappelons et confirmons à nouveau l'importance de ces mesures et incitations, telles qu'elles ont été présentées dans les lignes directrices relatives aux bonnes pratiques formulées précédemment par le GSR.

II Modèles économiques et modèles d'investissement à l'appui de la transformation numérique

Un cadre politique et réglementaire favorable à l'investissement est nécessaire pour appuyer la transformation numérique, dont les effets se font sentir dans toutes les branches d'activité et ont des répercussions sur les marchés dans tous les secteurs.

Nous réitérons la nécessité de concevoir une vision politique à long terme afin de **garantir la prévisibilité et la certitude réglementaire** qui sont nécessaires pour **encourager** des modèles **économiques** et des modèles **d'investissement** et assurer la connectivité pour tous les cas d'utilisation. Par conséquent, les régulateurs et les décideurs doivent travailler ensemble en amont en vue:

- de promouvoir des politiques qui encouragent à la fois **l'innovation et une concurrence efficace entre les acteurs du secteur** dans l'écosystème et appuient également la **protection des consommateurs**;
- de faire respecter le droit de la concurrence, ou de collaborer pour faire appliquer ce droit, afin de veiller à ce que les fournisseurs de services respectent toutes les règles d'une concurrence saine et loyale;
- d'envisager **des réformes et des approches économiques favorables à l'investissement à l'intention des différents acteurs de la chaîne de valeur**, pour aider à favoriser l'investissement dans l'infrastructure et à accroître l'activité économique dans toutes les branches d'activités et tous les secteurs, favorisant ainsi une hausse de la demande dans le domaine des TIC et la progression de leur utilisation;
- **de renforcer les bases de l'écosystème numérique**, en se penchant sur les principes de **collaboration intersectorielle**, mais aussi **de concurrence, de convergence et de simplification administrative**; par ailleurs, de s'efforcer de permettre l'accès au marché dans l'ensemble de la chaîne de valeur, d'encourager des modèles économiques et des modèles d'investissement innovants et pérennes et d'identifier des mesures d'incitation économiques propres à appuyer la transformation numérique;
- **d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) en réduisant les obstacles à l'entrée** liés au régime d'octroi de licences et aux politiques fiscales, tout en appuyant un environnement propice au développement des PME grâce à la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) et à l'adoption de mesures d'incitation économiques qui sont essentielles pour le développement des entreprises;
- de faire prendre conscience que **la transformation numérique crée de nombreux avantages pour la société et que son adoption améliore la productivité et renforce la concurrence**, et qu'il ne faut en aucun cas voir dans ce phénomène une menace pour la sécurité de l'emploi;
- d'encourager l'adoption et l'utilisation efficace des services numériques partout dans un pays, en particulier **dans les zones rurales et isolées**, grâce à des mesures d'incitation qui soient intéressantes à la fois pour le secteur public et le secteur privé;
- de mettre en place les dispositions réglementaires et les mesures et programmes en faveur de la connectivité adéquats pour **encourager le partage de l'infrastructure et du spectre et améliorer la couverture et la qualité de fonctionnement des réseaux au niveau national** afin que les utilisateurs finals puissent utiliser les technologies et services numériques avec un accès rapide et fiable, compte tenu de la connectivité hertziennne, des risques d'incompatibilité entre les systèmes hertziens et des installations utilisées pour le déploiement de réseaux IoT;
- **de favoriser des tarifs justes, non discriminatoires et abordables**, tout en maintenant une concurrence saine entre les fournisseurs de réseaux;

- d'encourager la mise au point de **technologies dans le domaine des mégadonnées pour le stockage et la transmission des informations** dans de grands centres de données publics/nationaux afin de faciliter l'accès aux données pour promouvoir le développement de nouveaux services et de nouvelles applications numériques et garantir le traitement juste et équitable des acteurs du marché des télécommunications/TIC et des fournisseurs de services OTT.

III **Approches politiques et réglementaires pour garantir la poursuite de l'innovation et du progrès**

Au milieu de l'effervescence technologique à laquelle on assiste depuis dix ans, de nouvelles technologies, de nouveaux acteurs et de modèles économiques arrivent rapidement à maturité. Des mesures proactives et des échanges avec tous les acteurs de la chaîne de valeur du secteur (start-up, pôles de compétitivité, fabricants, opérateurs, mais aussi utilisateurs) sont indispensables pour dynamiser le nouvel écosystème numérique qui se fait jour. Les cadres politiques et réglementaires applicables aux TIC doivent être modernes, souples, incitatifs et axés sur le marché pour appuyer la transformation numérique dans tous les secteurs et dans toutes les régions. La nouvelle génération de mesures et d'outils de réglementation des TIC fondée sur la collaboration ouvre de nouvelles perspectives pour les régulateurs et les décideurs, alors même qu'ils s'efforcent de concrétiser au mieux toutes les possibilités qu'offre la transformation numérique.

Nous sommes convaincus qu'un examen attentif est nécessaire afin de faire en sorte que les approches politiques et réglementaires adoptées ne constituent pas un frein à l'innovation et au progrès de demain, tout en protégeant les consommateurs et en offrant une connectivité à ceux qui ne sont pas encore connectés. Pour ce faire, nous, régulateurs participant au Colloque mondial des régulateurs de 2018, sommes convaincus qu'il est nécessaire:

- d'envisager de mettre en place des **mesures novatrices et originales** par exemple:
 - des "bacs à sable" réglementaires pour les entreprises qui souhaitent tester une technologie émergente ou un service innovant sans être assujetties à tous les règlements qui devraient normalement s'appliquer;
 - des interfaces "start-up et expérimentation" pour aider les start-up, les entreprises et communautés dans leurs initiatives expérimentales;
 - des projets pilotes dans le domaine de la 5G pour obtenir des premiers retours pour pouvoir réfléchir aux futures attributions de fréquences et à leur conception, tout en favorisant l'adoption des services, en définissant des cas d'utilisation précis et en évaluant les difficultés que poseront demain les technologies émergentes dans la réalité;
- de promouvoir le renforcement de la **participation et de la consultation du public dans le cadre du processus réglementaire** grâce à la *réglementation par les données*, qui repose sur les informations et les observations des acteurs du numérique et des utilisateurs, en fournissant aux citoyens et aux parties prenantes les informations les plus détaillées et les plus transparentes et en permettant la consultation du public et sa participation au processus décisionnel dans le domaine de la réglementation, afin de compléter les outils traditionnels du régulateur;

- d'établir des **mécanismes efficaces de coopération** dans l'ensemble des secteurs afin de promouvoir la mise au point de services utilisant les technologies les plus modernes, comme le commerce électronique, les services bancaires en ligne et la cybersanté, y compris avec les autorités de protection des consommateurs, les fournisseurs de services et les autres organismes concernés aux niveaux national, régional et international;
 - d'examiner, selon qu'il conviendra et dans le cadre de notre mandat, les cadres nécessaires pour garantir **la confidentialité et la sécurité** des données des organismes publics, des entreprises et des consommateurs, afin que les parties prenantes soient dûment informées des problèmes de sécurité et de protection de la vie privée que pourraient leur poser les services en ligne et aient accès à des informations mises à jour et justes sur les services et les applications qu'elles utilisent (y compris concernant la fiabilité, le débit, la qualité de service et la gestion du trafic de données).
-